

DOSSIER DE PRESSE  
JUILLET 2023



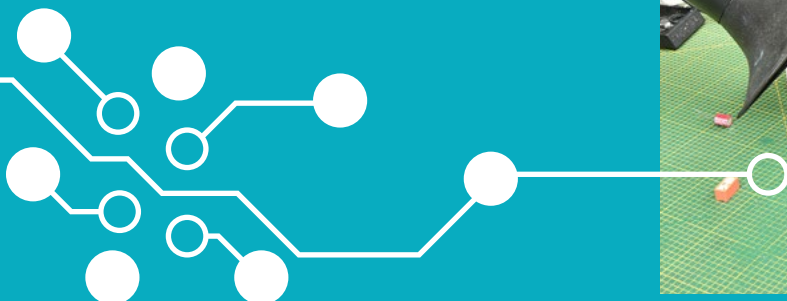
**COFIEM**  
ELECTRONICS

## Reconditionné **VS** occasion



### LE NOUVEAU LABEL RECQ

Reconditionnement de Qualité  
pour une économie circulaire vertueuse



### Contact Presse

Aurélia LAVANDIER  
**CHARGÉE DE COMMUNICATION**  
04 37 49 91 39  
lavandier@cofiem.fr

Laurence THOLLET  
**ATTACHÉE DE PRESSE**  
04 79 72 60 70 - 06 22 71 52 81  
laurence@2lagence.com

Crédits photos : COFIEM Electronics

## sommaire

---

**4**

**Présentation de la société**

---

**5**

**Reconditionné vs occasion :  
quelle différence ?**

---

**6**

**Le label RECQ pour faire  
du « vrai » reconditionné  
garanti**

---

**7**

**Le reconditionnement  
avec COFIEM Electronics**

---

**Dossier de presse complet en ligne,  
photos, vidéos et documentation en téléchargement :**

<https://espacepresse.2lagence.com/cofiem>

# Présentation de la société

**COFIEM Electronics est un des acteurs leaders et pionniers sur le marché européen de la distribution de matériels électroniques industriels dits de « seconde main » ou de réemploi.**

COFIEM Electronics, c'est :

**54** COLLABORATEURS  
dont 22 techniciens

 **CROISSANCE D'ACTIVITÉ FORTE**  
avec un CA de 8 M €  
porté à 18 M € en 2 ans

**32** ANNÉES D'EXPÉRIENCE  
leader européen depuis 1991

**4500** CLIENTS  
dont 80% en France



La société, à l'origine spécialisée dans la maintenance d'équipements électroniques industriels, développe l'activité de réemploi dès 2004. En 2015, l'entreprise obtient la certification ISO 9001. 5 ans plus tard, COFIEM Electronics développe l'activité de valorisation des DEEE industriels (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), dans une démarche définitivement tournée vers le développement durable.

Elle s'implique en 2023 dans la création du premier label européen des produits d'occasion, le label RECQ - Reconditionnement de Qualité pour les équipements électroniques industriels. Ce label est initié par RCU-BE, Fédération des acteurs du réemploi, et est certifié par DEKRA Certification. Il est soutenu par les principaux acteurs de la filière, dont Alstom et Rexel.

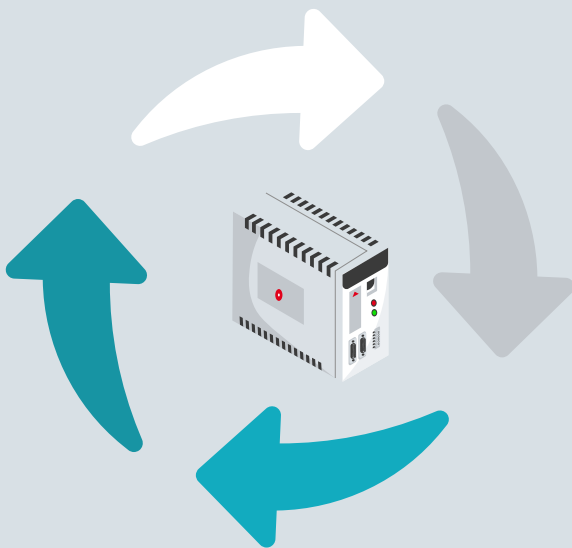
**COFIEM Electronics est la première entreprise en Europe à obtenir le label RECQ pour le reconditionnement de ses produits électroniques industriels, le 16 juin 2023.**

COFIEM Electronics est expert des solutions innovantes pour **une gestion éco-responsable** de la fin de vie de matériels électroniques et **le maintien en condition opérationnelle** des équipements d'entreprises industrielles.





# Deux activités complémentaires



**COFIEM Electronics s'engage dans la protection de l'environnement, dans un esprit gagnant-gagnant pour une écologie responsable, durable et rentable.**



## Le maintien en condition opérationnelle

COFIEM Electronics propose des solutions fiables et économiques de fournitures de matériels et de services personnalisés qui permettent aux industriels d'assurer la continuité de leur production dans le temps.

Plusieurs services sont proposés :

- **LA VENTE DE PRODUITS RECONDITIONNÉS :**

Les entreprises peuvent opter pour l'achat responsable, grâce à des solutions de fourniture de matériels reconditionnés issus du réemploi et de l'économie circulaire.

Les produits reconditionnés sont :

- + **FIABLES**

Les équipements reconditionnés sont garantis 24 mois.

- + **ÉCOLOGIQUES**

Le matériel est issu de l'économie circulaire.

- + **ÉTHIQUES**

Le matériel est reconditionné en France avec une gestion réglementée des déchets.

- **L'ÉTUDE D'OBSOLESCENCE**

- **LA CONSERVATION D'UN STOCK STRATÉGIQUE**





## Le rachat et le stockage de matériel électronique

La gestion de fin de vie des équipements électroniques industriels devient une nécessité. C'est pour cette raison que COFIEM Electronics souhaite donner une seconde vie à ces équipements qui étaient destinés à la destruction.

**Cette solution éco-responsable facilite la gestion des obligations RSE et environnementales des entreprises clientes, tout en préservant leur trésorerie.**

### • LA VALORISATION DE PARC

- La récupération et la valorisation des équipements électroniques suite à une décision de modernisation des installations.
- La valorisation des stocks de pièces détachées.

### • LA GESTION DEEE

Les contenants spécifiques mis à disposition sur les sites par COFIEM Electronics, permettent de simplifier la récupération et la gestion des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques).





# Reconditionné vs occasion : quelle différence ?



**Les Français achètent de plus en plus de produits de seconde main. Tous les secteurs sont concernés, dont l'électronique industrielle. Selon Xerfi, le marché de l'occasion était estimé à 7 milliards d'euros début 2019. Force est de constater que tous les produits d'occasion ne se valent pas.**

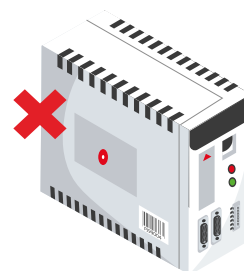
Selon la DGCCRF, les produits dits « reconditionnés », c'est-à-dire dont des professionnels ont normalement contrôlé le bon état de fonctionnement, présentent des niveaux de qualité, de sécurité et de respect des standards environnementaux très hétérogènes. Certains revendeurs utilisent même à tort la notion de « certification de produits et de service » qui n'est réservée qu'aux sociétés ayant fait l'objet d'une évaluation par un organisme certificateur. Il y aurait donc près de 50% des professionnels du secteur qui présenteraient des informations insuffisantes voire trompeuses sur les garanties légales. (cf. [economie.gouv.fr](http://economie.gouv.fr))

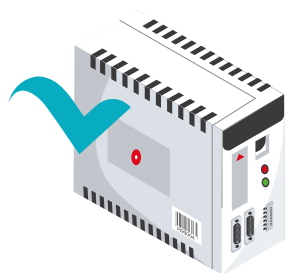
## Le marché de l'occasion

Un produit d'occasion ou de seconde main est selon la définition de l'alinéa 3 de l'article 321-1 du code de commerce « un produit qui a déjà acquis ou possédé antérieurement ou qui a subi des altérations qui ne permettent pas de le considérer comme neuf. » Les notions de révision ou de remise en état ne sont donc pas associées au produit d'occasion.

Il peut s'agir d'une voiture, d'un ordinateur, mais également d'un équipement professionnel, comme une machine-outil industrielle ou un produit électronique industriel, comme un automate programmable.

Le marché de l'occasion a longtemps été utilisé par des entreprises spécifiques, qui rachaient des biens à des particuliers pour ensuite les revendre, notamment les concessionnaires automobiles. Depuis quelques années, le marché de l'occasion s'est également développé entre particuliers (CtoC) et en BtoB sur le marché industriel. Aujourd'hui, un grand nombre de plateformes de mise en relation jouent sur la tendance de la seconde main avec des arguments économiques et écologiques. La réactivité et la disponibilité font la force de ces nouvelles marketplaces. Mais, la qualité et la durabilité des équipements proposés ne sont pas nécessairement garantis.





## Le marché du reconditionné

Un produit « reconditionné » désigne « un produit déjà utilisé et/ou de seconde main mis en vente après avoir fait l'objet d'une intervention technique plus ou moins importante (diagnostic de l'état du produit, réparation, remplacement des pièces) et/ou d'un emballage. » (cf. [economie.gouv.fr](http://economie.gouv.fr))

Le reconditionné est un produit d'occasion qui a été remis à en état ; il est testé et garanti. Une entreprise tierce s'occupe de la remise en état du produit pour le remettre à la vente. Le reconditionné est surtout connu pour les outils informatiques (smartphones, ordinateurs, tablettes), mais beaucoup moins pour le matériel industriel électronique.

**En BtoB,**  
participer au commerce du reconditionné présente plusieurs avantages pour l'entreprise.

### VENDRE SON MATÉRIEL NON UTILISÉ OU DÉFECTUEUX :

- C'est valoriser son parc machine, en tant que source de revenu alternatif.
- C'est prolonger la durée de vie des équipements soit par un remplacement des composants défectueux ou vieillissants soit par un recyclage des pièces.

### ACHETER DU RECONDITIONNÉ :

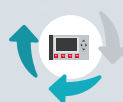


- C'est entreprendre une démarche de développement durable en investissant dans un matériel déjà utilisé plutôt qu'un équipement neuf.
- C'est profiter d'un prix attractif par rapport au marché du neuf.

## En résumé...

### Un produit électronique d'occasion

- ✗ Pas de test
- ✗ Pas de remise en état
- ✗ Pas de durée de vie prolongée

### Un produit électronique reconditionné

-  Remis en état
-  Testé
-  Garanti 24 mois



# Le label RECQ pour faire du « vrai » reconditionné garanti

RCUBE, Fédération professionnelle des Acteurs du réemploi et de la réparation, a lancé en 2022 un label qualité dédié aux produits reconditionnés. Le label RECQ, ou Reconditionnement de Qualité, est le premier label européen qui garantit la qualité des produits reconditionnés. Il est certifié par DEKRA, organisme de certification et d'audit indépendant, et soutenu par les acteurs de la filière du réemploi. COFIEM Electronics est à l'origine de la labellisation spécifique sur les équipements électroniques industriels.



Le label RECQ a vocation à s'appliquer à une très large gamme de produits. Depuis sa création en 2022, il concerne les ordinateurs, les smartphones et les pneus de véhicules de tourisme.

Depuis 2023, le label RECQ permet également de certifier le reconditionnement des produits industriels électroniques, tels que les automates programmables, les variateurs de vitesse et les HMI. Le cahier des charges et le référentiel spécifique au reconditionnement d'équipements électroniques industriels ont été définis par COFIEM Electronics, en partenariat avec Alstom et Rexel, puis validés par RCUBE, et certifiés par DEKRA.

COFIEM Electronics est également la première entreprise à obtenir le label RECQ au niveau européen, pour le reconditionnement d'équipements électroniques industriels. Elle a obtenu sa certification le 16 juin 2023, après vérification du respect des critères de collecte, reconditionnement et distribution par DEKRA Certification.

## Parmi les partenaires du label RECQ :





## RCUBE, pour une économie circulaire vertueuse



L'organisation  **fédère des acteurs en France et en Europe favorisant une économie circulaire vertueuse, une économie du partage et des modes de consommation alternatifs**. L'objectif est de fédérer les associations, les entreprises et les indépendants autour de la réduction du gaspillage et des déchets par la sensibilisation, la récupération, le réemploi, la réparation et la vente d'occasion d'équipements.

RCUBE répond aux besoins actuels du marché de l'occasion afin de permettre aux acheteurs d'acquérir des biens d'occasion de qualité, d'un point de vue produit, environnemental et social. Il vise donc à :

- **Favoriser l'acte d'achat de produits reconditionnés** en levant les freins des consommateurs (manque de garantie, craintes...).
- **Rassurer les personnes et organismes cédants** des produits jugés obsolètes sur le sérieux de l'organisme collecteur.
- **Promouvoir les bonnes pratiques** liées à la remise en condition d'utilisation d'un produit reconditionné.
- **Promouvoir et accompagner** la mise en place de filières professionnelles du réemploi.
- **Lutter contre le gaspillage** de matières premières, les déchets et les produits hautement énergivores en proposant une alternative crédible à l'achat du neuf.

## Un label qualité pour une démarche globale

**Le label RECQ propose des garanties globales qui vont au-delà de la réglementation :**

- **Traçabilité** dans le processus de reconditionnement pour une transparence sur l'état réel du produit et des opérations réalisées.
- **Respect** de la hiérarchie des modes de traitement des déchets.
- **Garantie** technique d'une durée au moins égale à la réglementation.
- Existence d'un **service après-vente**.



**Le respect du cahier des charges est évalué par un organisme certificateur externe :**

DEKRA Certification, qui a contribué au projet, est mandaté pour une durée de 3 ans pour réaliser les évaluations.

# Le reconditionnement avec COFIEM Electronics



Lorsqu'un appareil arrive chez COFIEM Electronics, il suit un protocole de reconditionnement très spécifique, réalisé par 22 techniciens expérimentés :

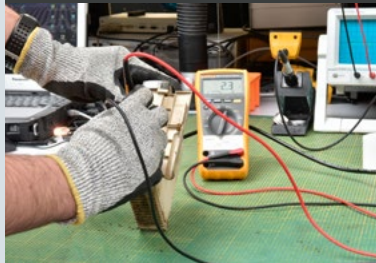
## 1 - RÉCEPTION

Identification du matériel avec un code barre unique pour assurer sa traçabilité.



## 2 - TESTS

Prise en charge à l'atelier. Diagnostic du bon état de fonctionnement des composants.



## 3 - NETTOYAGE

Démontage, opérations préventives, utilisation de procédés biocompatibles.



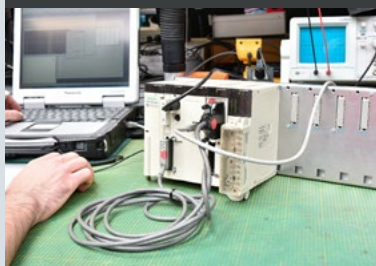
## 4 - RECONDITIONNEMENT

Changement de composants défectueux ou vieillissants.



## 5 - TESTS ET CONTRÔLE QUALITÉ

Valorisation sur bancs de test de 11 points de contrôle spécifiques selon des procédures dédiées à chaque type de matériel. Validation de la fonctionnalité, l'assemblage, la complétude, l'esthétique, et la traçabilité.

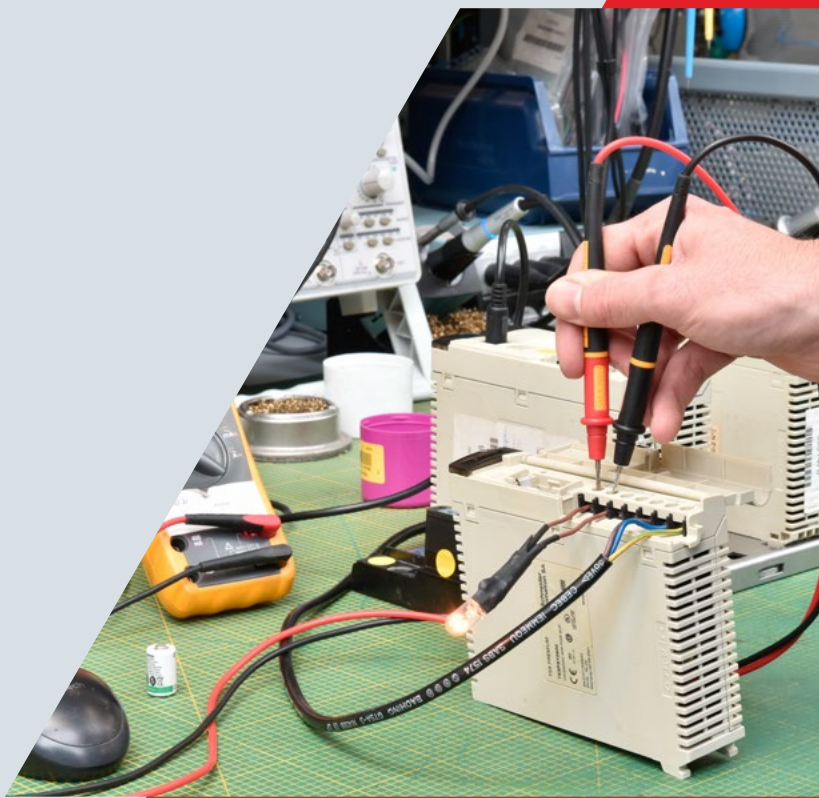
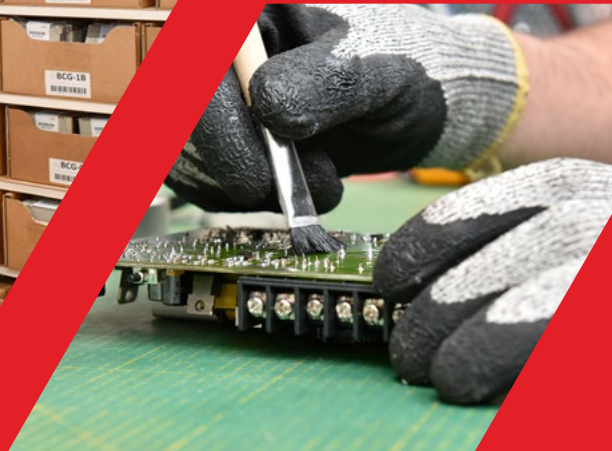


## 6 - REPACKAGING & EXPÉDITION

Emballage, mise en boîte prêt pour expédition. Envoi express en 24/48h selon le mode d'expédition.



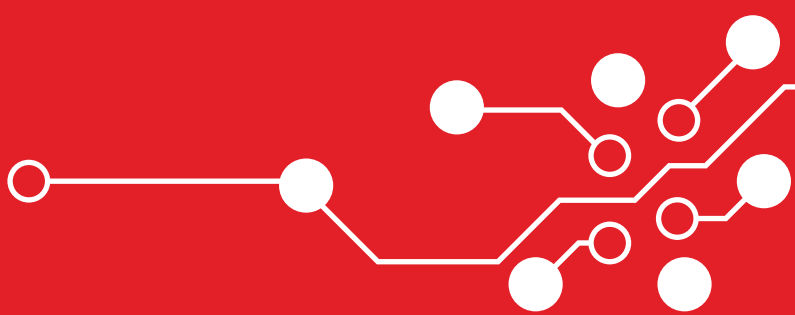
**Le client reçoit un équipement révisé, testé et garanti 24 mois.**



La société COFIEM Electronics est labellisée RECQ depuis le 16 juin 2023.

Cette labellisation est la reconnaissance du travail effectué depuis plusieurs années, pour garantir à ses clients un reconditionnement de qualité du matériel électronique.

Reconnu comme le pionnier du réemploi depuis 1991, COFIEM Electronics s'appuie sur des équipements industriels reconditionnés de qualité, en termes de collecte, tests, vérifications et remises en bon état de fonctionnement.







**COFIEM**  
ELECTRONICS

221 Allée de Fétan  
01 600 TREVOUX

**04 37 49 91 39**  
**cofiem@cofiem.fr**

## Petit lexique du réemploi

Selon l'Article L541-1-1 du Code de l'environnement :

### • RÉEMPLOI

Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets, sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.

Selon l'Article L110-1-1 du Code de l'environnement :

### • ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La transition vers une économie circulaire vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, par ordre de priorité, à la prévention de la production de déchets, notamment par le réemploi des produits, et, suivant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, à une réutilisation, à un recyclage ou, à défaut, à une valorisation des déchets.

Selon l'Article L543-172 du Code de l'environnement :

### • DEEE OU D3E (DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES)

Le terme DEEE, ou D3E, s'applique aux équipements électriques et électroniques, et aux déchets qui en sont issus, y compris tous les composants, sous-ensembles et produits consommables faisant partie intégrante du produit au moment de la mise au rebut.

Selon l'Extrait Art. R. 122-4 du Décret no 2022-190 du 17 février 2022 :

### • RECONDITIONNÉ (OU PRODUIT RECONDITIONNÉ)

Produit qui a subi des tests portant sur toutes ses fonctionnalités afin d'établir qu'il répond aux obligations légales de sécurité et à l'usage auquel le consommateur peut légitimement s'attendre. Il aura aussi subi une ou plusieurs interventions afin de lui restituer ses fonctionnalités.